



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2012

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 17 septembre 2012

En préambule, présentation de deux nouveaux employés municipaux : Monsieur Eric MOUGEOT et Mademoiselle Angélique STEVENOT.

Suite au départ d'un agent des services financiers de la mairie début 2012, il convenait de recruter une personne assurant la Responsabilité du service comptable. M. Eric MOUGEOT a été recruté au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et occupe le poste depuis le 1^{er} juillet 2012.

Afin de pallier au mouvement de personnel, une Auxiliaire de Puériculture a été recrutée à la structure Multi-Accueil « la Flûte enchantée ». Melle Angélique STEVENOT occupe le poste depuis le 27 août 2012.

Monsieur MOUGEOT et Mademoiselle STEVENOT seront présents en début de conseil.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 5 juin 2012

Conformément aux règles de transmission d'actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2012 joint en annexe.

2/ Désignation d'un nouveau membre à la Commission Vie Associative et Sportive

Suite à la démission de Monsieur Didier FORESTI de la Commission Vie Associative et Sportive le 23 avril 2012, il convient de désigner un nouveau membre élargi de la Majorité municipale. Plusieurs personnes ont été consultées par le Maire. Une seule personne est proposée : Monsieur Jean-François FROSSARD.

FINANCES

3/ Indemnité de conseil allouée au percepteur municipal pour l'année 2012 avec rappel 2011

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, le percepteur exerce un rôle de conseil, d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable.

Pour ces fonctions, une indemnité peut être allouée au percepteur. Son montant est défini selon une moyenne des dépenses nettes réalisées sur les 3 dernières années.

Pour l'exercice 2012, il est proposé de vous prononcer sur l'attribution de cette indemnité à hauteur de 905.14 €. En outre, Monsieur Laurent POIRIER, succédant à Monsieur Daniel HAAS depuis novembre 2011, recevra un rappel 2011 de 137.32 €.

La Commission Finances, réunie le 14 septembre 2012, a émis un avis favorable.

4/ Subvention voyages Ecole de Berne

Deux voyages ont été effectués par les écoliers de Berne :

Visite de Paris le 22 mai 2012 par les 22 élèves de CM2 de la classe de M. VOISARD pour un montant de 356.10 €.

Visite de la Citadelle de Besançon le 8 juin 2012 par 24 élèves de CP-CE1 de la classe de M. MUNNERET et 24 élèves de CE1-CE2 de la classe de Mme FOGLIETTI pour un montant de 229.60 €.

Il vous est proposé de valider une participation communale à hauteur de 45% du coût total des excursions soit 160.25 € pour Paris et 103.32 € pour Besançon.

La Commission Finances, réunie le 14 septembre 2012, a émis un avis favorable.

5/ Indemnisation de frais - Formation informatique

Dans le cadre de la formation informatique et des Espaces Publics Numériques, Madame SLUPINSKI, bénévole, intervient depuis 2003 au Centre Culturel.

Madame SLUPINSKI assure régulièrement, chaque année scolaire, une nouvelle session de formations hebdomadaires.

Mme SLUPINSKI débute une nouvelle session de formation le 2 octobre 2012. Ses interventions se font à raison de 6 heures hebdomadaires au profit d'une douzaine de personnes, notamment des personnes âgées, afin de les familiariser aux bases de l'informatique et au fonctionnement des logiciels couramment utilisés.

Il vous est proposé, comme chaque année, d'indemniser Madame SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 300 euros.

La commission Finances, réunie le 14 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOIRIE

6/ Réaménagement du centre ville - Résultats du 3^{ème} appel d'offres et signature du marché de fourniture de mobilier urbain

Rappel : projet de réaménagement du centre-ville dont le montant global des travaux a été estimé initialement à 2 647 350 € HT soit 3 166 230.60 € TTC.

A la suite du deuxième appel d'offres, le Conseil Municipal par délibération du 31 janvier 2012 avait autorisé Madame le Maire à déclarer le lot N°2 « fourniture du mobilier urbain » infructueux et à lancer un nouvel appel d'offres selon une procédure adaptée avec un cahier des charges modifié prévoyant un découpage des prestations par lots.

Un troisième appel d'offres selon une procédure adaptée a donc été lancé le 28/06/2012 pour la fourniture du mobilier urbain ; les prestations ont fait l'objet d'un marché à tranches - une tranche ferme et une conditionnelle - et ont été décomposées en 11 lots.

A l'issue de l'appel d'offres, 69 offres ont été remises par les candidats :

8 offres pour le lot N°2.1, 7 offres pour le lot N°2.2, 9 offres pour le lot N°2.3, 7 offres pour le lot N°2.4, 8 offres pour le lot N°2.5, 5 offres pour le lot N°2.6, 5 offres pour le lot N°2.7, 6 offres pour le lot N°2.8, 8 offres pour le lot N°2.9, 3 offres pour le lot N°2.10, 3 offres pour le lot N°2.11.

Vous pourrez consulter le tableau des marchés attribués dans le tableau joint à la délibération.
Le lot N°2.11 « banquettes mobiles » est déclaré sans suite.

La commission Voirie, réunie le 11 septembre 2012, a émis un avis favorable.

CULTURE

7/ Atelier d'Alice - Samedi 13 octobre 2012

Dans le cadre des animations organisées par la médiathèque Alice Boname, la tenue de « l'Atelier d'Alice » dont le thème est la fabrication d'un produit cosmétique à base de plantes locales est proposée samedi 13 octobre à 9h30 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

3 ateliers par an sont prévus avec fonds documentaires de la médiathèque en support complémentaire ; le but étant de toucher un public nouveau et susciter de nouvelles adhésions à la médiathèque.

L'atelier du 13 octobre 2012 sera animé par une intervenante rémunérée, présidente de l'Association Clématite -1 rue des Vignes 70400 Vyans le Val - avec laquelle une convention sera signée pour permettre le règlement de la prestation. Le montant s'élève à 100 € auxquels s'ajoutent 8.25 € de frais de déplacement.

La Commission Vie culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

8/ Concert Trio KALARASH - Samedi 29 septembre 2012

Dans le cadre de la programmation culturelle, un concert donné par le trio bisontin de musique klezmer et roumaine KALARASH est proposé samedi 29 septembre 2012 à 20H30 à la Vieille Eglise.

Les mélodies entraînantes de cette formation (violon, contrebasse, petit cymbalum et chant) sont inspirées de la musique des petits orchestres à cordes des Carpates d'où le répertoire à la fois festif et rude. D'autres chansons et compositions diverses s'ajoutent à ce répertoire.

Le coût de la prestation s'élève à 600 € TTC auxquels s'ajoutent 100 € TTC de frais de déplacement.

Un contrat de cession de droit de représentation est établi avec l'Association Grosso Modo représentée par Monsieur Guillaume SCHILLING, Président.

La Commission Vie culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

9/ Concert Ensemble vocal JOUR APRES JOUR - Dimanche 16 décembre

Dans le cadre de la programmation culturelle, un concert de Noël donné par l'Ensemble vocal JOUR APRES JOUR de Belfort-Montbéliard est proposé dimanche 16 décembre 2012 à 16H30 à l'Eglise Saint-Laurent.

Membre actif du mouvement A Cœur Joie, cet ensemble vocal a été créé en 2001 et est composé de 24 choristes. En 2012, « Jour après Jour » a travaillé 4 pièces du répertoire 2013 commun à toutes les chorales A Cœur Joie de France et du mouvement international avec l'aide technique d'un Chef de Choeur de renom.

A Seloncourt, l'ensemble vocal proposera un concert de Noël, du grégorien aux chants anciens d'ici et d'ailleurs pour finir par des chants de compositeurs actuels.

Une convention est établie avec l'Association Ensemble vocal Jour après Jour, représentée par Madame Martine DURIN, Présidente.

Le montant de la participation aux frais de mise en place du concert s'élève à 500 euros TTC.

La Commission Vie culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

10/ Représentation théâtrale EMBARQUEMENT IMMEDIAT - Dimanche 9 décembre 2012

Dans le cadre de la programmation culturelle, une comédie intitulée « Embarquement immédiat » de Gérard Darier, jouée par la troupe du Box-Théâtre, est proposée dimanche 9 décembre 2012 à 15H00 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Gérard Darier exploite avec malice les angoisses mal maîtrisées des passagers avant leur embarquement à bord d'un vol pour Rome...

Le montant de la participation communale aux frais de mise en place de la représentation s'élève à 800 €.

Une convention est établie avec l'Association Box-Théâtre, représentée par Madame Jany JOUVE, Présidente.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

11/Vacances musicales 2012 - Subvention FRANCAS

Dans le cadre de l'organisation d'un Centre de loisirs musical à Exincourt organisé par les Francas du Doubs 17 jours en juillet 2012, 7 enfants seloncourtois ont participé à cette académie de musique.

Pour la durée de ce stage, il vous est proposé d'accorder à l'association Les Francas, une subvention de 5 € par jour et par enfant seloncourtois soit un montant total de 595 €.

La commission Culture, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

URBANISME

12/ Autorisation de vente - Bien immobilier

Soucieuse de la gestion des m2 de bâtiments dont elle est propriétaire, la ville a engagé une politique de rationalisation de ces derniers. La vente de l'école du Haut des Roches entre dans le champ de cette politique.

Le bâtiment est occupé aujourd'hui, à l'étage, par un locataire, et au rez-de-chaussée par des associations qu'il est prévu de relocaliser dans les bâtiments de l'ex-DDE. Quant au locataire, l'achat du bien lui a été tout d'abord proposé. Après évaluation du service des domaines, deux options lui ont été présentées : l'appartement qu'il occupe avec terrain et garage (estimé à 90 000€) ou la maison dans sa totalité (estimée à 120 000€). Aucune des propositions n'a retenu son intention.

La ville a donc souhaité trouver un acquéreur. Pour se faire, elle a publié une annonce légale dans l'EST REPUBLICAIN édition du mercredi 13 juin 2012 ainsi que sur le site internet.

Afin de prendre en compte la situation du locataire, la ville n'a retenu pour la vente qu'une formule : achat de la maison avec maintien du locataire dans l'appartement. En outre, elle exige de l'acquéreur que pendant les deux années à venir le loyer ne soit pas augmenté. Le locataire qui conservera également la jouissance du terrain et du garage, a fait connaître son intention à l'heure de la retraite (2 ans) de changer d'habitation.

Par ailleurs, la ville distraira de la parcelle l'emprise du parking, du « point R » ainsi que l'accès au garage. Un nouveau bornage devra donc être effectué aux frais de l'acquéreur.

Trois personnes ont visité la maison. Une seule proposition d'achat correspondant aux attentes de la Mairie a été reçue : respect du cahier des charges relatif au locataire, montant de l'offre 115 000€. Pour rappel, une recette de 100 000€ a été inscrite au BP 2012 dans le cadre de cette vente. La Mairie souhaite donc finaliser cette vente.

La Commission Urbanisme et Habitat se réunit le 18 septembre 2012 pour avis.

13/ Etat des opérations immobilières réalisées en 2011

Comme chaque année, par les documents joints, il vous est rendu-compte :

des délibérations votées en 2011 en matière foncière,

des opérations immobilières réalisées budgétairement en 2011.

Après présentation en Commission Finances le 14 septembre 2012, la Commission Urbanisme et Habitat sera consultée pour avis le 18 septembre 2012.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

DECISIONS : cf. tableaux relatifs aux avenants, contrats, marchés et indemnités reçues.

- **ARRETES** :

. ARR-2012-06-148 en date du 28 juin 2012 portant sur l'autorisation d'ouverture définitive de la salle de tennis située rue Bas de Boutonneret à compter du 1^{er} juillet 2012.

. ARR-2012-06-149 en date du 29 juin 2012 portant sur la modification des horaires d'entrée et de sortie des élèves.

- **QUESTION^ORALES**